



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 125202

Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le recrutement de 4 000 nouveaux emplois de vie scolaire (EVS) sur des missions d'aide administrative, dans les écoles primaires et maternelles. Lors d'une précédente question, publiée au *Journal officiel* de la République française du 1er novembre 2011, il lui avait demandé si ces EVS seraient bien recrutés prioritairement parmi les personnels EVS dont le contrat n'a pas été reconduit à la fin de 2010, s'ils recevraient une formation à la hauteur de leurs missions et si, à terme, ces recrutements déboucheraient sur la création d'un métier d'assistant administratif à l'image de ce qui existe déjà dans les collèges. Or la réponse qui lui a été faite, publiée au JORF du 29 novembre 2011, n'a répondu que partiellement à ces interrogations. Certes, il y est expliqué que la forme de contrat privilégiée pour l'engagement d'EVS - le contrat unique d'insertion - n'a pas permis de conserver certaines personnes plus de 24 mois (ou 60 mois dans certaines conditions). L'éducation nationale a donc perdu des compétences précieuses qu'elle avait contribué à former. Mais rien n'y est dit quant à la formation dont pourront bénéficier les personnes nouvellement recrutées ou réembauchées, ni quant à la création d'un véritable métier d'assistant administratif. Pourtant ces questions sont d'importance. Elles conditionnent non seulement la réussite des missions qui sont confiées à l'éducation nationale, mais encore l'insertion des personnes recrutées et la stabilité des emplois créés. Il lui prie donc de bien vouloir l'informer sur ces deux autres points.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Derosier](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125202

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13473

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)